

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 2 juillet 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Michel ESCOFFIER, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, Coralie PERSIANI, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Axel BACHELARD, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : Christian JEAN à Adeline ANCENAY, François POIRIER à Coralie PERSIANI, Florian WAGNIER à Séverine LIETSCH, Alexandre DONABEDIAN à Jean-Pierre BARLET

Absents excusés : Alain JOUBERT

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 23/06/2026

**Délibération n° 2026-63 Modification de la délibération n°2026-40 du 30 avril 2026 –
Prolongation d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au
service des espaces verts**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 2026-40 en date du 30 avril 2026, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service des espaces verts, pour la période allant du 6 juillet 2026 au 7 août 2026 inclus.

Toutefois, compte tenu de la prolongation des besoins liés aux travaux d'arrosage, de tonte et d'entretien général des espaces verts durant la période estivale, il s'avère nécessaire de prolonger la durée de ce renforcement d'une semaine supplémentaire, soit jusqu'au 14 août 2026 inclus.

En conséquence, conformément à l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois (renouvellement compris), il est proposé de modifier la période d'engagement initialement prévue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prolonger le contrat de l'agent contractuel recruté sur le grade d'adjoint technique territorial pour la période du 6 juillet 2026 au 14 août 2026 inclus (au lieu du 7 août 2026).
- De maintenir les autres conditions fixées par la délibération n° 2026-40, à savoir des fonctions d'agent polyvalent des espaces verts à temps complet et une rémunération fixée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte la proposition de Monsieur le Maire et valide la prolongation du contrat saisonnier au service des espaces verts jusqu'au 14 août 2026 inclus.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

A Montanay, le 6 juillet 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 8/26 / 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-lesglobe.com

99_DE-000-210002841-2026.0702-202603-DE